

# **POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS HUMAINS**

**2022**



**DANONE**  
ONE PLANET. ONE HEALTH

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Version                   | Version 1   |
| Historique                | 2022  |
| Procédure d'approbation   | Comex   |
| Requis pour               | Tous les collaborateurs de Danone dans le monde, y compris toutes les entités contrôlées, et tous les partenaires commerciaux de Danone |
| Propriétaire du document  | Directeur Général Durabilité et Développement Stratégique   |
| Niveau de Confidentialité | Utilisation interne et externe  |
| Nombre de pages           | 7   |
| Langues                   | Anglais (langue d'interprétation) et français   |

# INTRODUCTION

Chez Danone, nous croyons que la croissance doit être inclusive. Notre double engagement en faveur de la réussite commerciale et du progrès social est au cœur des valeurs de notre entreprise depuis 1972. La défense de la dignité humaine au travail et la lutte contre le travail forcé dans nos propres opérations et chaînes d'approvisionnement sont des éléments fondamentaux de notre engagement à exercer nos activités de manière durable. Les conséquences environnementales et sanitaires du changement climatique, qui touchent de manière disproportionnée les pays à faible revenu et les populations pauvres dans les pays à revenu élevé, affectent déjà profondément les droits humains et la justice sociale. Nous reconnaissons l'urgence de transformer le système alimentaire mondial en respectant les droits de toute personne, en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance et en protégeant la santé de la planète. Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'action « une planète. une santé », qui reflète notre conviction profonde que la santé des personnes et la santé de la planète sont interconnectées, pour offrir des choix d'aliments et de boissons plus sains et produits de manière plus durable.

Les valeurs et les principes de Danone sont exprimés dans les Principes de Développement Durable de l'entreprise et dans ses codes de conduite. Profondément ancrés dans l'identité et l'histoire de notre Société, les Principes de Développement Durable de Danone, les Principes de Conduite des Affaires et le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux de Danone décrivent les standards et les comportements attendus de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux, et présentent nos engagements à établir des relations équitables, durables et éthiques. Cette politique précise les engagements et les attentes de Danone en matière de droits humains.

## Position en matière de droits humains

Comme mentionné dans les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les États ont le devoir de protéger les droits humains et les entreprises ont la responsabilité de les respecter. **Danone s'est engagée à respecter et à renforcer les droits humains dans sa chaîne de valeur**, et nous reconnaissons que cela signifie mettre en œuvre une diligence raisonnable, pour éviter de porter atteinte aux droits d'autrui et traiter les impacts négatifs sur les droits humains avec lesquels nous sommes impliqués, que ce soit du fait de nos propres activités ou en raison de nos relations commerciales. Nous reconnaissons également qu'il s'agit d'un parcours au long des étapes de notre chaîne de valeur et que notre performance évoluera à mesure que nous affinerons nos pratiques avec nos partenaires commerciaux et nos parties prenantes.

S'appuyant sur une combinaison d'expertises interne et externes, la diligence raisonnable de Danone en matière de droits humains est fondée sur **notre engagement à respecter ces droits tels qu'ils sont établis dans les normes et principes directeurs internationalement reconnus suivants**:

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
- Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU
- Déclaration de l'Organisation Internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies
- Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU
- Droits des enfants et principes commerciaux (disponible en anglais seulement):
- Normes mondiales de conduite LGBTI à l'intention des entreprises
- Les directives volontaires de la FAO pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT).

Notre principe est le suivant : en cas de divergence entre le droit local et les normes internationales en matière de droits humains, nous suivons la norme la plus élevée; en cas de conflit, nous adhérons au droit local, tout en cherchant des moyens de respecter les droits humains internationaux dans la mesure du possible.

## Nos responsabilités et nos attentes

Danone respecte les droits humains de ses collaborateurs et demande à ses partenaires commerciaux d'adhérer à des principes relatifs aux entreprises et aux droits humains conformes aux nôtres, par le biais de leurs propres politiques clairement définies.

Nous nous concentrons sur les principes suivants, identifiés dans le cadre de notre évaluation des risques saillants et détaillés dans **les Principes de Développement Durable de Danone (DSP)**, basés sur les normes et principes directeurs reconnus internationalement et référencés dans ce document:

- **Mettre fin à l'exploitation** : interdire le travail des enfants et le travail forcé, interdire le harcèlement et les abus, et garantir des horaires de travail raisonnables;
- **Travail décent** : accorder un salaire décent et au moins le salaire minimum légal ou standard applicable, s'engager à garantir des conditions de travail sûres et saines, accorder la liberté d'association et le droit à la négociation collective, veiller à ce que tous les travailleurs soient traités de manière égale, avec respect et dignité, dans le cadre d'une culture positive envers la diversité et l'inclusion;
- **Respecter les populations des communautés touchées par nos activités** : respecter les droits fonciers des communautés et des populations autochtones, ne pas nuire à leur accès à l'eau et respecter le droit à un environnement sain et à une alimentation saine.

### *Les responsabilités de Danone*

Les Principes de Développement Durable de Danone et Note d'application destinée à Danone et à ses collaborateurs définissent les principes qui régissent la relation entre Danone et ses collaborateurs, ainsi que les exigences et les attentes envers toutes les entités de Danone dans le monde. Ils engagent tous les collaborateurs à mettre en œuvre au quotidien les DSP dans le cadre de leur travail et de leurs interactions avec les partenaires commerciaux, et notamment à signaler des points d'alerte si nécessaire. Danone fournit en continu une formation et des outils appropriés pour soutenir cette démarche.

## *Responsabiliser les fournisseurs*

Les Principes de Développement Durable de Danone et Note d'application destinée aux Partenaires Commerciaux établissent nos attentes à l'égard de nos partenaires. Ils font l'objet d'une clause dans les contrats passés par Danone avec ses fournisseurs directs. L'acceptation et l'adhésion aux DSP (ou à des principes équivalents) sont obligatoires pour exercer des activités avec Danone. Les partenaires commerciaux doivent s'engager à la transparence, à remédier à tout manquement et à favoriser l'amélioration continue. En outre, Danone a conscience du rôle essentiel que nos partenaires commerciaux jouent pour le respect des droits humains dans notre chaîne d'approvisionnement étendue. A ce titre, nous leur demandons de faire preuve de diligence raisonnable dans la mise en œuvre d'exigences alignées sur les DSP au sein de leurs propres opérations et de leur chaîne d'approvisionnement, jusqu'aux fournisseurs d'origine des matières premières.

## **Implémenter une diligence raisonnable, notre approche**

Conformément aux Principes directeurs de l'ONU, nous ferons progresser le respect des droits humains dans notre chaîne de valeur **en développant notre compréhension des risques les plus importants en la matière**, en agissant sur la base de nos constats et **en intégrant** les mesures de prévention et d'atténuation dans nos politiques et systèmes internes, **en assurant le suivi** de nos actions et **en communiquant** avec nos parties prenantes sur la manière dont nous traitons les impacts.

Les DSP sont repris ou mentionnés dans les politiques et procédures opérationnelles nécessaires pour les intégrer dans l'ensemble de l'entreprise:

- Pour nos collaborateurs : Danone a établi des principes, des politiques et des procédures d'entreprise pour protéger de manière adéquate leurs droits humains. Nous menons régulièrement des enquêtes anonymes auprès de nos collaborateurs afin d'identifier rapidement les lacunes potentielles et de réagir en conséquence. Les collaborateurs bénéficient également de l'accès sans restriction à un mécanisme de gestion des plaintes et des alertes équitable et transparent. L'étape suivante consiste à étendre la diligence raisonnable à notre main-d'œuvre externe.

- Pour nos fournisseurs directs à l'exception du lait cru, nous mettons en œuvre un système d'approvisionnement responsable et de diligence raisonnable afin de contrôler l'adhésion des fournisseurs aux DSP par le biais du programme RESPECT. Celui-ci inclut engagement du fournisseur, évaluation, droit de d'auditer et obligation de remédier aux non-conformités critiques issues de l'audit.
- Nos évaluations des risques ont mis en évidence des risques de violation des droits humains plus élevés dans le cas des matières premières. En conséquence, nous avons identifié des matières premières prioritaires et utilisons une combinaison de programmes pour renforcer la traçabilité et la diligence raisonnable en matière de droits humains, notamment par le développement de l'agriculture régénératrice et de programmes forestiers, et le recours à la certification par une tierce partie.

Nous sommes conscients que **la diligence raisonnable en matière de droits humains est un processus continu** qui requiert une attention particulière en fonction des catégories de biens ou de services, ou des zones géographiques. Nous reconnaissons l'importance du **dialogue avec les parties prenantes** pour éclairer notre approche, les syndicats ayant un rôle spécifique à jouer. Nous nous engageons activement auprès de nos collaborateurs, de nos travailleurs et des parties prenantes externes qui sont ou pourraient être affectées par nos actions. Nous accordons une attention particulière aux personnes ou aux groupes susceptibles d'être plus exposés à des impacts négatifs sur les droits humains en raison de leur vulnérabilité ou de leur marginalisation, notamment les petits exploitants agricoles, et nous reconnaissons que les femmes et les hommes peuvent être confrontés à des risques différents.

### ***Approche collaborative***

Nous pensons que des changements systémiques sont nécessaires pour relever les défis liés aux droits humains dans nos chaînes de valeur, en plus de nos actions spécifiques. Nous reconnaissons **la valeur de la collaboration**, notamment par le biais d'initiatives sectorielles et de partenariats (par exemple le Consumer Goods Forum) avec des organisations de la société civile, des experts, des fournisseurs, des partenaires commerciaux et d'autres entreprises, afin d'obtenir des améliorations durables et de résoudre des problèmes sociaux complexes. Nous sollicitons des avis extérieurs dans le cadre de l'amélioration continue de notre approche de diligence raisonnable.

## Mécanisme de gestion des plaintes et des alertes et accès aux réparations

Chez Danone, nous soutenons fermement une culture de la prise de parole. Nous avons mis en place un canal, DANONE ETHICS LINE (DEL) ([www.danoneethicsline.com](http://www.danoneethicsline.com)), par lequel les collaborateurs, les partenaires commerciaux et toutes les autres parties prenantes peuvent signaler des infractions à la réglementation ou des manquements aux droits humains, ou signaler leurs soupçons à cet égard. Ces alertes font l'objet d'enquêtes et, lorsque des violations sont constatées, des actions appropriées et des mesures correctives efficaces sont prises.

Danone a également mis en place des processus spécifiques pour traiter les alertes relatives aux matières premières portées à sa connaissance par d'autres canaux tels que les médias ou les rapports d'ONG.

Quiconque effectue un signalement de bonne foi ne fait pas l'objet de représailles et Danone applique une tolérance zéro à l'égard des attaques contre les défenseurs des droits humains.

Lorsque nous avons identifié des impacts négatifs sur les droits humains causés par nos activités commerciales ou auxquels nous avons contribué, nous nous engageons à fournir ou à coopérer à leur réparation juste et équitable. Lorsque nous sommes directement liés à ces impacts négatifs par nos relations avec des tiers, nous cherchons à promouvoir l'accès aux réparations.

Danone attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adoptent la même approche en ce qui concerne le mécanisme de gestion des plaintes, la réparation et les défenseurs des droits humains, et qu'ils les répercutent dans leur chaîne d'approvisionnement.

## Gouvernance

Nous évaluons et examinons en permanence la meilleure façon de renforcer notre approche en matière de droits humains, y compris les droits des travailleurs. Nous assurerons un suivi des progrès accomplis et en rendrons compte publiquement chaque année.

Le conseil d'administration est informé chaque année de nos plans et de nos performances en matière de droits humains par l'intermédiaire de son comité d'engagement.

Le conseil exécutif de Danone (COMEX) est responsable des droits humains et revoit l'approche chaque année pour s'assurer que nous faisons preuve de diligence raisonnable concernant nos risques les plus graves relatifs aux droits humains, y compris en matière de publication d'information.

L'approche des droits humains est supervisée par le Conseil de conformité au développement durable qui se réunit régulièrement pour examiner les progrès et les opportunités. Cette supervision exécutive assure une gouvernance transversale ainsi qu'une évaluation continue des plans et des performances.

Notre équipe globale dédiée aux droits humains établit nos politiques, stratégies et programmes en la matière et apporte expertise et conseil aux équipes chargées de leur mise en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise.



**DANONE**  
ONE PLANET. ONE HEALTH